

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 5 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Sarah TENDRON, Jérôme SULIM pouvoir à Jocelyn BUREAU, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Léa MARIÉ pouvoir à Christian TALLIO, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent OTEKPO

DÉLIBÉRATION : 2024-004

OBJET : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS) DE COUËRON – MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°2020-088 DU 09 OCTOBRE 2020

DÉLIBÉRATION : 2024-004
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS) DE COUËRON – MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°2020-088 DU 09 OCTOBRE 2020

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

Par délibération n°2020-088 du 09 octobre 2020, le Conseil Municipal a désigné **Dominique TALLÉDEC** et **Evelyne ROHO** pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Couëron.

Il convient de procéder au remplacement de Dominique TALLÉDEC.

L'article R.315-11 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) précise que les représentants des collectivités territoriales sont élus par leur assemblée délibérante au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner **Nelly LEJEUSNE** pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Couëron.

Après dépouillement, Monsieur le Maire donne le résultat des votes :

Nombre de votants : 43
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 10
Nombre de suffrages exprimés : 33

Le Conseil, a désigné **Nelly LEJEUSNE** pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Couëron.

Saint-Herblain le : 05/02/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Vincent OTEKPO

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 8 février 2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 8 février 2024